

ATTESTATION

Le Maire certifie que l'arrêté municipal n° A2024_015 en date du 26 janvier 2024, prescrivant la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme, a été affiché en mairie, et sur le site internet de la commune, à compter du 30 janvier 2024, pour une durée au moins égale à un mois.

A Saint-Bernard le 04/03/2024

Le Maire, Bernard REY



Document adressé à :

- Préfecture de l'Ain
- DDT de l'Ain – Service Planification

COMMUNE DE SAINT BERNARD

Arrêté municipal engageant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté en date du 26 janvier 2024, le maire de SAINT BERNARD a décidé d'engager la procédure de modification simplifiée n°4 du PLU.

La modification simplifiée portera sur les points suivants :

Il est prévu de modifier le règlement du PLU en autorisant le changement de destination des constructions existantes sur le terrain UBz.

Sur cette zone se trouve un bâtiment à usage d'habitation maîtrisé par la commune (ancien logement du garde champêtre) et sur lequel elle a développé un projet de réhabilitation afin d'y installer les ateliers municipaux, et de pouvoir créer des locaux de vestiaires de qualité pour ses employés communaux.

Y sera installé :

- à l'étage : vestiaires Homme et Femme, douche, WC, réfectoire et bureau à l'étage (une chambre avec douche sera conservée pour les besoins d'intervention en cas d'urgence météorologique)
- au rez-de-chaussée : stockage et rangements des matériels et produits phytosanitaires

Le projet de modification simplifiée n°4 du PLU, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes associées seront mis à disposition du public pendant une durée de un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront enregistrées et conservées dans un registre. Les modalités de la mise à disposition seront précisées par une délibération du Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui délibérera et approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Bernard REY,
Maire de SAINT-BERNARD

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Parution de cette annonce

Semaine... 5 Jour... 9 Janvier 2024

EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHÔNE-ALPES - LE PROGRES

ANNONCES LEGALES

lpral@ebra.fr

4, Rue Paul Montrochet - 69286 LYON CEDEX 02

Capital 150.000€

RCS LYON 338 700 420

DEPARTEMENT AIN